



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E97709

VALABLE JUSQU'AU 31/03/2024

ÉDITÉ LE 02/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1973

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 790 553 705 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 54 1034

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 151238033

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 151238033

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : LENOIR NICOLAS ENT PREVOT ALAIN

CENTRE COMMERCIAL LA CROISSETTE
54970 LANDRES

Téléphone : 03 82 21 98 25

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : a.prevot@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

LENOIR NICOLAS CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	31/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	13/04/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	31/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	13/04/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	13/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
46, RUE JACQUINOT
54000 NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.